

DÉFENSE PROFESSIONNELLE

En direct de l'USP

union suisse
des paysans

Production laitière prospère: le projet visant à améliorer la situation économique des producteurs de lait, mené par la FPSL, l'USPF, l'USP, le Forum Vulg Suisse, Agridea et Proflait, a été présenté publiquement. L'objectif est de permettre d'identifier les possibilités de développer les exploitations et de réduire les coûts tout en intégrant des aspects sociaux et le partenariat à la ferme. Concrètement, les producteurs de lait ont la possibilité de faire un autocontrôle en ligne (www.swissmilk.ch/EMP) pour évaluer leur propre situation. En outre, les vulgarisations cantonales organisent des cours et des ateliers de travail pour lesquels les participants reçoivent un remboursement de 100 à 300 francs.

OMC: l'USP a été présent au Forum public de l'OMC et a organisé, en collaboration

avec l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) un atelier sur le thème «Agriculture et commerce après 20 ans d'OMC». Après un message de bienvenue de la présidente de l'OMA, Evelyn Nguleka, 4 orateurs ont présenté leur point de vue sur l'évolution future des négociations OMC en faveur d'une agriculture globalisée, incluant aussi la sécurité alimentaire.

Table ronde sur le souchet comestible: cette plante indésirable est très dangereuse. Elle se propage de plus en plus en Suisse, notamment au travers de l'utilisation de machines en commun. L'USP et plusieurs organisations liées à la production végétale ont déposé l'année dernière une proposition auprès de la Conférence suisse des directeurs de l'agriculture pour demander un plan de mesures national afin de limiter la propagation et de lutter contre le souchet comestible. Une table ronde réunissant l'OFAG, les cantons, les offices phytosanitaires, la

recherche et les organisations agricoles a permis de discuter cette demande. Dans la mesure où le souchet comestible n'a pas le statut d'un organisme soumis à quarantaine, il n'y a pas d'obligation d'annonce ou de lutte. Les cantons cherchent avec l'OFAG la possibilité de créer une base légale pour la mise en place d'une stratégie nationale. Les organisations de producteurs élaborent un train de mesures efficaces, avec l'appui de la recherche et des Offices phytosanitaires cantonaux.

Comité AgroCleanTech: le comité de l'association et le conseil d'administration de la SA ont fait le point sur les projets en cours. Le bilan énergétique et climatique est en voie de finalisation et sera lancé lors de SuisseTier 2015 à Lucerne en novembre. Un atelier a permis de discuter les développements futurs d'ACT. Les options retenues sont approfondies. En outre, il a été décidé d'élargir le comité, notamment en renforçant la re-

présentation de la Suisse romande.

■ Note de la semaine

Lors du Forum public de l'OMC, la nouvelle présidente de l'Organisation mondiale des agriculteurs Evelyn Nguleka a vertement critiqué en plénum le fait que les agriculteurs étaient les parents pauvres dans la chaîne de mise en valeur agroalimentaire. Les risques reposent unilatéralement sur l'agriculture, alors que de gros bénéfices sont faits au niveau du commerce international, de la transformation et de la distribution. Elle a tenu des propos clairs face à un public de diplomates peu habitués à ce genre de déclarations. Les représentants du commerce et du commerce de détail ont été visiblement soulagés de voir la séance plénière se terminer sans discussion. Evelyn Nguleka sera l'oratrice officielle lors de la prochaine assemblée des délégués de l'USP, le 19 novembre à Berne.

USP-AGORA

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Toutes et tous aux urnes!

L'invité



Urs Schneider
Directeur adjoint de l'Union suisse des paysans

Ces derniers jours, les citoyennes et les citoyens ont reçu le matériel de vote. Par leur vote, les paysannes et les paysans participent à la composition du Parlement pour la prochaine législature. Il est impossible de ne pas se prononcer: le Parlement prend très régulièrement des décisions cruciales pour les familles paysannes. Ces dernières années, il s'est d'ailleurs avéré être un partenaire plus fiable pour l'agriculture que le Conseil fédéral. En effet, ce dernier a fait des propositions venant rompre diverses promesses, par exemple lorsqu'il a soudain refusé de payer toute la note des prestations commandées dans le cadre de la Politique agricole 2014-2017. Le Parlement a été en mesure de corriger les «égarements» du Conseil

fédéral. Au regard des récents programmes d'économies, de la tentation que constitue l'ouverture des frontières et le libre-échange ainsi que d'autres propositions, il semble que certaines rectifications seront encore nécessaires à l'avenir. Selon toute vraisemblance, le Conseil national devrait en outre se prononcer sur l'initiative «Pour la sécurité alimentaire» dès la session d'hiver, et le Conseil des Etats au printemps prochain. C'est pour cela et pour bien d'autres raisons encore que la composition du Parlement est importante et que les familles paysannes ont tout intérêt à s'assurer que de nombreux représentants paysans continuent de siéger dans les deux Chambres à l'avenir. Pour ce faire, chaque voix du monde agricole compte. Nous demandons aux paysannes et aux paysans d'inciter leur famille, leurs voisins et leurs amis à voter. Il est aussi toujours utile de rappeler les enjeux aux enfants, aux parents et aux collègues de travail. Ceux qui ne votent pas par courrier ont une dernière chance de s'exprimer le dimanche en se rendant au bureau de vote. Une forte mobilisation et l'élection de représentantes et représentants paysans nous permettront de maintenir la position solide de l'agriculture au Parlement à l'avenir!

TRIBUNE DU LECTEUR

Les zones agricoles spéciales à Genève: les réaliser enfin ou pas?

L'Etat de Genève n'a toujours pas transmis les 7 parcelles promises sur la base des accords avec le monde agricole et maraîcher en 2006. Réaction.

En 2008, Genève a créé la Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS), qui a pour mission de «définir, de promouvoir, de développer et d'améliorer la structure foncière dans les zones agricoles spéciales, voire de réaliser et d'exploiter les équipements collectifs y relatifs». L'aménagement et le développement de la culture sous serre sont en effet conditionnés par la problématique foncière. La FZAS réalise aussi des césures bleues-vertes qui font partie du Projet de développement régional et qui ont pour objectifs la gestion des eaux, l'intégration paysagère et l'augmentation de la biodiversité autour des serres. Enfin, les tâches de coordination des procédures de plans localisés agricoles, étape préalable à toute autorisation de construire une serre vont probablement être confiées à la

FZAS sans que les modalités en soient encore définies.

Comment développer des exploitations maraîchères ou horticoles dans un contexte où les périmètres disponibles sont rares, l'accès au foncier difficile et la réalisation fortement contrainte par le schéma directeur des ZAS? D'un côté il faut promouvoir les cultures horticoles sous abri, de l'autre c'est mission impossible, avec de plus des moyens de fonctionnement extrêmement faibles. Voilà donc la situation. Les choses n'avancent pas. L'Etat n'a toujours pas transmis les 7 parcelles promises au Pré de Genève sur la base des accords avec le monde agricole et maraîcher en 2006. La FZAS en a besoin pour répondre aux besoins des entreprises maraîchères et réaliser ces césures. La simplification des procédures promises lors de l'adoption du schéma directeur des ZAS n'est toujours pas effective. En effet, l'objectif du schéma directeur était de faciliter la réalisation de structures permettant les cultures hors-sol. Mais il semble que rien n'a changé, il faut de 5 à 9 ans pour l'obtention d'un permis de

construire, mettant les maraîchers dans une situation difficile: comment répondre aux demandes du marché avec de tels délais?

La FZAS n'a donc pas les moyens des objectifs qui lui ont été confiés et les conséquences sont nombreuses. Les difficultés de montage financier des projets en l'absence de mécanismes financiers et fonciers permettant de réaliser les infrastructures collectives (césures vertes, énergie renouvelable, accès routiers, échanges de terrains, droit de superficie, etc.), le non-démarrage des travaux de la césure de Lully-Léchat puisque les terrains promis n'ont pas été transmis, l'absence de patrimoine foncier permettant des échanges de terrains, en sont des exemples.

Veut-on réellement promouvoir les cultures maraîchères sous serre ou continuer de se donner bonne conscience avec la FZAS, tout en décevant le monde agricole.

Les cultures sous serre à Genève offrent une diversité de produits alimentaires (et légumes) mais aussi des fleurs. Elles permettent d'allonger la saison avec des produits lo-

caux et utilisent un mode de production intégrée, ne requérant pas d'insecticides. Elles ont donc un excellent éco-bilan, en comparaison d'importations d'origine lointaine. Nous savons tous que le pétrole ne sera pas longtemps encore bon marché et que l'eau devient rare. Il n'est pas raisonnable de déplacer de la nourriture produite dans des zones où l'eau est une denrée précieuse, comme le sud de l'Espagne et le Maghreb.

Alors si l'on veut augmenter la production sous abris, il faut que la FZAS maîtrise rapidement des terrains agricoles pour pouvoir mener une réelle politique foncière. Une solution serait de lui octroyer un droit de préemption similaire à celui la Fondation des terrains industriels (FTI). Elle doit aussi être dotée des moyens financiers nécessaires. Enfin, les procédures d'autorisation de construire doivent être simplifiées puisque c'était justement la promesse du schéma directeur des ZAS.

Si on ne le fait pas, alors il faudra se poser la question de l'utilité d'une Fondation à qui on refuse les moyens d'agir.

FRANÇOIS LEFORT, 1207 GENÈVE

TRIBUNE DU LECTEUR

Pour que votre voix compte!

Quelques rappels et précisions pour les électrices et les électeurs parce qu'il y a trop de bulletins invalidés...

Cette année, certains candidats poussent les citoyens à voter deux fois leur propre nom; ils placardent cet appel le long des routes, le mettent en évidence sur leur site internet ou le diffuse dare-dare sur les réseaux sociaux. Pourtant, ils savent bien que dans un scrutin proportionnel, la seule garantie d'être élu-e tient à une dynamique collective: celle du cumul des... listes et non pas des noms. C'est l'addition des listes d'un même parti qui fait la différence.

Attention toutefois, car vous ne pouvez pas glisser deux listes dans l'enveloppe jaune! Et dans notre canton, vous n'êtes pas autorisée à proposer un nombre supérieur à 18 noms sur la liste choisie, soit le quota d'élus accordé aux Vaudois sous la

Couple fédérale. Si vous optez pour le cumul des voix, sachez que ce n'est possible que pour les candidatures au Conseil national, mais pas pour celles au Conseil des Etats.

Si vous inscrivez un nom à la main, n'oubliez pas le prénom, veillez à l'orthographe exacte, écrivez lisiblement et mentionnez son numéro correspondant. N'utilisez que les documents officiels reçus et n'apposez pas votre signature sur les listes, mais uniquement sur la carte d'électeur. Enfin, si vous votez par correspondance, pensez aux délais postaux de relève des boîtes.

Ces précisions m'apparaissent utiles, car trop de bulletins sont invalidés, peut-être même sans que vous vous en doutiez.

Cela étant, je vous encourage à voter, à user de ce droit si précieux, à apporter votre contribution à notre avenir, et je souhaite à toutes et tous bonne chance pour cette nouvelle législature.

ALEXANDRE BERTHOUD,
1515 NEYRUZ-SUR-MOUDON

CONFÉDÉRATION

Frais de stockage et gestion des crises

La Commission de la politique de sécurité refuse que l'agriculture soit obligée de cotiser aux fonds de garantie constitués par les branches concernées.

Selon la révision de la Loi sur l'approvisionnement du pays, les frais de stockage et les pertes dues à une baisse des prix des marchandises

constituant des réserves seront couverts par les avoirs des fonds de garantie constitués par les branches concernées.

A 12 contre 10

Mais, par 12 voix contre 10, la Commission de la politique de la sécurité refuse d'obliger l'agriculture à cotiser à ce fonds de garantie et donc d'autoriser le prélèvement de contributions au fonds sur les

denrées alimentaires et les fourrages indigènes ainsi que sur les semences et les plants. La majorité de la commission veut ainsi éviter de léser les producteurs indigènes et les protéger en cas de hausse des prix du marché mondial, ont indiqué mardi 6 octobre les services du Parlement.

La sylviculture aussi

La commission est aussi divisée concernant la constitu-

tion d'un fonds de compensation dans le domaine de la sylviculture. Si une courte majorité s'y rallie, soulignant que ce fonds n'entrerait en ligne de compte qu'en tout dernier ressort et que cette solution a été votée par les représentants de la branche, la minorité estime que la mesure ne se justifie pas économiquement et pénalise la sylviculture.

ATS-AGIR

Brève

Exploitations familiales: continuer à s'engager

Lors de sa séance finale, les membres du Comité suisse de l'Année internationale de l'agriculture familiale de l'ONU - Union suisse des paysans (USP), Union suisse des paysannes et des femmes rurales (USPF), Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), Helvetas et Swissaid - ont passé en revue les différents projets mis sur pied en 2014. Dans un communiqué publié le 5 octobre, les membres du comité estiment que les demandes restent d'actualité, notamment pour ce qui est de garantir des conditions commerciales et des prix équitables. Les organisations porteuses maintiennent donc les demandes inscrites dans la déclaration commune transmise au Conseil fédéral. Elles vont continuer de s'engager pour les exploitations familiales, en Suisse comme à l'étranger.

AGIR